



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

MARS 2022

NUMERO SPECIAL N° 32

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

| | |
|---|----------|
| SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES | 2 |
| <i>Arrêté du 2 mars 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HAUTEVILLE LA GUICHARD (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)</i> | 2 |

SOUS-PREFECTURE DE COUTANCES

Arrêté du 2 mars 2022 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de HAUTEVILLE LA GUICHARD (communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

ARRETE

Art. 1 : La commission de contrôle, instituée dans la commune de HAUTEVILLE LA GUICHARD est composée comme suit :

Conseillers municipaux :

Madame HARDY Stéphanie née LENORRY, titulaire

Monsieur LAVALLEY Bruno, suppléant

Délégués de l'administration :

Monsieur LESAULNIER Patrick, titulaire

Monsieur FOSSARD Pascal, suppléant

Délégués du tribunal :

Madame HEUDIER Isabelle épouse GARDIE, titulaire

Monsieur EUDES François, suppléant

Art. 2 : Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Art. 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Manche et le maire de la commune de HAUTEVILLE LA GUICHARD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : La sous-préfète : Françoise PLOUVIEZ-DIAZ

